

Songez à ce qui s'est passé, quand les mécaniciens de chemins de fer se sont mis en grève, en janvier. Ils voulaient une augmentation de salaire et estimaient qu'elle leur était due en janvier, non en avril. On me dit que le montant suggéré était d'environ \$3,000. Or, un grand nombre d'entre eux ont reçu une augmentation de 15 p. 100 en janvier, ce qui, dans bien des cas, ne représente par plus de \$1,000 ou \$1,100. Les gens qui travaillent dans le domaine du transport ont des revenus variés, et une hausse de 15 p. 100 peut être considérable pour celui dont le salaire se situe au sommet de l'échelle salariale, mais elle ne représente vraiment pas beaucoup pour celui qui touche \$6,000, \$7,000 ou \$8,000. C'est pourquoi j'ai été si heureux d'entendre le juge Emmet Hall recommander une hausse générale pour les employés des chemins de fer. Cette hausse représentait, je crois, 47 cents l'heure pour chaque employé. C'était un pas dans la bonne direction.

Personnellement, je suis en faveur des hausses générales. Il n'y en a pas actuellement à la Fonction publique, où l'écart est encore très grand entre les hausses accordées au sommet et au bas de l'échelle. A l'heure actuelle, ce sont ceux qui gagnent le moins qui devraient toucher les plus fortes augmentations, puisque ce sont eux qui doivent faire face à des difficultés croissantes. Si le taux d'inflation est de 11 p. 100, il faut se rappeler qu'en termes de dollars réels, une hausse de salaire de 15 p. 100 représente beaucoup plus pour celui qui touche \$20,000 que pour celui qui en gagne \$7,000. Le Conseil du Trésor devrait, selon moi, en tenir compte.

Je terminerai par quelques observations sur le ministère des Postes. J'appuie fortement les efforts du ministre des Postes (M. Mackasey). Il essaie de s'attaquer à une situation difficile. Je me rends compte que la situation aux Postes à Montréal est difficile, mais j'appuie entièrement ses efforts. Je crois que ce sont des efforts très louables.

● (2120)

Il y a un problème que devraient étudier, selon moi, les dirigeants du ministère des Postes, ceux du Conseil du Trésor et le ministre des Postes. C'est la question de la procédure des griefs et du processus de règlement des conflits entre les postiers et la direction dans chaque bureau de poste. Actuellement, il faut parfois de trois mois à un an pour rendre une décision finale sur un grief présenté au ministère des Postes. Le grief est d'abord étudié au bureau local par le chef qui est à l'origine de la mesure. Puis, le grief est renvoyé aux deuxième, troisième et quatrième paliers de décision et il reste en suspens pendant un an.

Au bureau de poste de Thunder Bay, un grief fut présenté à propos d'une menace de débrayage d'une journée de la part de quelques employés. Un an plus tard, le même cas se présenta de nouveau sous la même forme et les problèmes recommencèrent. Les problèmes de ce genre seraient réglés plus rapidement au niveau local. Il devrait exister au sein de la fonction publique dans tout le pays des comités locaux composés de représentants de la direction et des employés. Au début, il devraient comprendre des personnes neutres. Ce système est en vigueur dans l'industrie, où la direction préside le comité pendant un mois, et les employés le mois suivant. Il faudrait un autre type d'organisation au ministère des Postes. Le président du comité devrait au début être choisi à l'extérieur.

Les griefs et les autres sujets de conflit qui ne devraient pas être discutés lors de la négociation des salaires, le sont parce qu'on laisse traîner ces questions depuis trop longtemps. La négociation devient plus ardue, parce que les

Difficultés dans le domaine du travail

gens sont irrités au départ. Tous ces problèmes devraient être résolus dans chaque bureau par un comité mixte composé de représentants de la direction et des employés et peut-être d'une personne indépendante. Je sais que le ministre des Postes, qui s'intéresse beaucoup à ces questions, y pensera en établissant de nouvelles structures dans le domaine des Postes une fois qu'il aura mis fin à la pagaille actuelle.

Pour terminer, je dirai que nous ne devons pas céder à la panique. La négociation collective, procédé établi en Amérique du Nord depuis cent ans, a été et demeure un instrument excellent. Certains disent que nous devrions instaurer l'arbitrage obligatoire, mais ce moyen n'est pas si efficace. Ce moyen n'est pas efficace au Australie. On y fait face à bien des grèves, courtes ou peu importantes, et le nombres de jours perdus est très élevé.

La négociation collective fonctionne bien. Elle peut être améliorée cependant. J'ai proposé un moyen de l'améliorer: il faudrait s'occuper des procédures de règlement des griefs et des problèmes locaux au niveau local. Voilà une méthode qui réussit dans l'industrie et dans la Fonction publique.

Tous avons connu un cycle inflationniste très grave. Il a débuté avec les aliments, puis est venu le tour du pétrole et enfin il a été favorisé par le secteur de notre économie qui s'occupait de la planification. Les salaires se nivellent peu à peu maintenant, tout comme l'inflation un peu plus tôt. Il faudrait faire en sorte que le processus de négociation collective se poursuive. La situation n'est pas imputable au travailleur, mais plutôt à tous les secteurs de notre économie.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Madame l'Orateur, je voudrais dire tout d'abord combien j'ai pris plaisir à écouter le député de Fort William (M. McRae) s'attaquer à certains mythes qu'on a créés depuis deux ans sur les causes de l'inflation. Je sais que le ministre du Travail (M. Munro) en a déjà parlé cet après-midi. Je regrette qu'il ne s'agisse pas d'une motion qu'on pourrait mettre aux voix pour que ces beaux discours à la défense des travailleurs puissent trouver un écho dans le vote de nos collègues du gouvernement.

J'ai été touché par la solidarité que certains orateurs des banquettes ministérielles ont manifestée envers les travailleurs. J'attends avec impatience le budget du 23 juin pour voir s'il se fait l'écho des opinions exprimées aujourd'hui par certains ministériels. J'espère qu'avant le dépôt du budget le ministre du Travail et les autres orateurs qui ont prononcé ces discours très touchants à l'égard des travailleurs auront quelque influence sur le ministre des Finances (M. Turner). Je dois dire, toutefois, que je suis pessimiste. Je doute fort que les travailleurs canadiens apprécient tellement le budget qui sera présenté le 23 juin. C'est néanmoins une prédiction. Nous vivons dans l'espoir et espérons que tout ira bien, mais je suis un peu pessimiste.

En ce qui concerne cette motion, je suis d'accord avec les députés qui ont dit qu'elle arrivait au moment opportun. En voici le préambule:

Que la Chambre déplore la négligence du gouvernement à modifier la législation en vue de remédier aux difficultés actuelles à tous les niveaux dans le domaine du travail.

On dirait, d'après ce préambule, que les problèmes qui nous assaillent sont des problèmes ouvriers. Il s'agit en fait des problèmes de la société; ils ne sont pas dus aux travailleurs. L'allusion contenue dans cette motion est erronée et injuste.